

Nom du fournisseur ou marque commerciale:		SHARP		
Adresse du fournisseur (2) :				
Référence du modèle:		ES-NFB214CWDA-FR		
Paramètres généraux du produit:				
Paramètre	Valeur	Paramètre	Valeur	
Capacité nominale (1) (kg)	12,0	Dimensions en cm	Hauteur	85
			Largeur	60
			Profondeur	63
IEEW (1)	41,5	Classe d'efficacité énergétique (1)	A	
Indice d'efficacité de lavage (1)	1,031	Efficacité de rinçage (g/kg) (1)	5,0	
Consommation d'énergie en kWh par cycle, sur la base du programme «eco 40-60». La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation de l'appareil.	0,434	Consommation d'eau en litres par cycle, sur la base du programme «eco 40-60». La consommation d'eau réelle dépend des conditions d'utilisation de l'appareil et de la dureté de l'eau.	51	
Température maximale à l'intérieur du textile traité (1) (°C)	Capacité nominale	40	Taux d'humidité résiduelle (1) (%)	53,4
	Moitié	24		
	Quart	23		
Vitesse d'essorage (1) (t/m)	Capacité nominale	1330	Classe d'efficacité d'essorage (1)	B
	Moitié	1330		
	Quart	1330		
Durée du programme (1) (h:min)	Capacité nominale	04:00	Type	en pose libre
	Moitié	03:00		
	Quart	03:00		
Emissions de bruit acoustique dans l'air (1) [dB(A) re 1 pW]	77	Classe d'émissions de bruit acoustique dans l'air (1) (phase d'essorage)	C	
Mode arrêt (W)	0,50	Mode veille (W)	1,00	
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	4,00	Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	N/A	
Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur (2):				
Ce produit a été conçu pour libérer des ions argent au cours du cycle de lavage		NON		
Informations supplémentaires:				
Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 9, du règlement (UE) 2019/2023 (1) de la Commission (2):				
Link				

(1) Pour le programme «eco 40-60».

(2) Les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369.

(3) Si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données.

(1) Règlement (UE) 2019/2023 de la Commission du 1er octobre 2019 établissant des exigences en matière d'écoconception applicables aux lave-linge ménagers et aux lave-